

<https://cdurable.info/Nouvelle-Baisse-Tarif-Achat-Photovoltaïque-Reactions.html>

Nouvelle baisse du tarif d'achat photovoltaïque : les professionnels redoutent un arrêt de l'activité sur certains



Date de mise en ligne : jeudi 27 octobre 2011
segments

- Développement Durable en débat -

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Les professionnels ont pris connaissance de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant sur les nouvelles valeurs du tarif d'achat de l'électricité photovoltaïque pour les installations d'une puissance inférieure à 100 kW. Cette troisième baisse tarifaire en dix mois remet en question le développement du photovoltaïque sur certains segments de marché. Encore une fois, les professionnels, réunis au sein de SOLER, la branche photovoltaïque du SER, appellent à revoir le mécanisme de soutien à la filière.

Après le moratoire décrété en décembre de l'année dernière, les pouvoirs publics ont décidé, contre l'avis unanime des professionnels, de limiter les tarifs aux seules installations de moins de 100 kW (les installations de puissances supérieures devant passer par un mécanisme d'appels d'offres). Ces tarifs ont subi des diminutions successives de 20 % au 4 mars 2011, puis de 9,5 % au 1er juillet. La filière photovoltaïque est aujourd'hui confrontée à une nouvelle baisse de tarif de 9,5 % qui doit s'appliquer pour le dernier trimestre 2011.

Conséquence de ces baisses tarifaires, une chute des demandes de raccordement : -40 % en moyenne sur les segments concernés. Ainsi par exemple, les demandes globales pour les installations de moins de 36 kW sont tombées à des niveaux antérieurs à ceux de juin 2009. Les professionnels craignent que l'application automatique des nouvelles décotes entraîne un ralentissement encore plus prononcé du marché du résidentiel, et l'arrêt des activités sur les installations de tailles intermédiaires.

"Désormais, nous sommes pris en tenailles entre, d'un côté, des appels d'offres inadaptés pour les installations de puissances supérieures à 100 kW, et de l'autre, un tarif dont le rythme de décroissance est sans commune mesure avec celui que nous observons sur le terrain" déclare Arnaud Mine, président de SOLER. "Je lance un appel aux pouvoirs publics pour qu'ils revoient le mécanisme de soutien à la filière photovoltaïque, avec deux mesures prioritaires : premièrement, le retour à un tarif d'achat, au moins pour le segment 100 - 250 kW, dont la baisse doit être soutenable pour la profession ; deuxièmement, une réévaluation de l'objectif annuel d'installations raccordées au réseau à 1000 MW au lieu des 500 MW actuels, condition pour qu'une industrie puisse émerger dans notre pays."

"Faire reposer la décroissance des tarifs sur les seules entrées en file d'attente, sans que l'on sache si ces projets se feront ou non, ce n'est pas pertinent. D'autant plus que nous nous interrogeons fortement sur la manière dont ces chiffres sont établis par les gestionnaires de réseaux" souligne pour sa part Jean-Louis Bal, président du SER. "Il ne faut pas non plus se laisser abuser par les volumes conséquents des raccordements actuels : ils sont en décalage de plusieurs mois, voire de plusieurs années dans certains cas, par rapport à des ventes qui, aujourd'hui, sont bel et bien exsangues. Nous avons perdu environ 10 000 emplois depuis mars dernier ; si rien n'est fait, nous en perdrons probablement plus avant la fin du premier semestre 2012"

Post-scriptum :

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 550 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 80 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants (FBE), énergies marines, éolien (FEE), géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire thermique, thermodynamique et photovoltaïque (SOLER). SOLER compte plus de 280 membres, actifs dans toutes les régions de France et intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière photovoltaïque.